

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Numéro de référence: FP 701.00.01/01

Date d'émission: 27/08/2009 Date de révision: 31/08/2022 Remplace la version de: 18/05/2022 Version: 4.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2
N° CE	: 238-878-4
N° CAS	: 14808-60-7
Code du produit	: 701.00.01/01
Formule brute	: SiO ₂
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	: Absorbants et adsorbants Agent de broyage (inclus des vernis) Matériaux de construction Charges
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Absorbants et adsorbants, Additifs pour matériaux de construction

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Polytechnisch Bedrijf (PTB) - COMPAKTUNA®
Industriepark-Zwijnaarde 6
9052 Gent
BELGIUM
T +32 (0) 9 221 11 16 - F +32 (0) 9 221 85 01
info@compaktuna.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1\%$ évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1
N° CAS : 14808-60-7
N° CE : 238-878-4

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Quartz(SiO2) Fine fraction	N° CAS: 14808-60-7 N° CE: 238-878-4	< 1	STOT RE 1, H372

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Aucune mesure particulière requise.
Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau : Mesures de premiers secours pas nécessaires.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Premiers soins après ingestion : Mesures de premiers secours pas nécessaires.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Aucune donnée supplémentaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune mesure spécifique nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utilisez un agent extincteur adapté à un feu environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Pas de mesures spéciales / spécifiques.
Autres informations : Inflammable.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter la production de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : EN 143. Appareil respiratoire requis uniquement en cas de formation de poussière.

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière requise.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Empêcher la dispersion en humidifiant avec de l'eau ou de la mousse.
Procédés de nettoyage : Réduire à un minimum la production de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières. Eviter toute formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.
Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
Lieu de stockage : Empêcher l'absorption d'humidité et la contamination en conservant le récipient bien fermé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2 (14808-60-7)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Silices cristallines: quartz (poussières alvéolaires) # Siliciumdioxide (kristallijn): kwarts (inadembaar stof)
OEL TWA	0,1 mg/m ³
Remarque	C: la mention "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application du titre 2 relatif aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code de bien-être au travail. # C: de vermelding "C" betekent dat het betrokken agens valt onder het toepassingsgebied van titel 2 betreffende kankerverwekkende, mutagene en reprotoxische agentia van boek VI van de codex over het welzijn op het werk.
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021

Quartz(SiO₂) Fine fraction (14808-60-7)

Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Silices cristallines: quartz (poussières alvéolaires) # Siliciumdioxide (kristallijn): kwarts (inadembaar stof)
OEL TWA	≈ 0,1 mg/m ³

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Quartz(SiO ₂) Fine fraction (14808-60-7)	
Remarque	C: la mention "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application du titre 2 relatif aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code de bien-être au travail. # C: de vermelding "C" betekent dat het betrokken agens valt onder het toepassingsgebied van titel 2 betreffende kankerverwekkende, mutagene en reprotoxische agentia van boek VI van de codex over het welzijn op het werk.
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières. Opérer avec précaution afin de réduire au minimum la production de poussières. Ne pas respirer les poussières.

8.2.2. Equipement de protection personnel

Equipement de protection individuelle:

Dégagement de poussières: masque antipoussière. Lunettes de sécurité.

Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et de la face

Protection oculaire:

En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:

Bien rincer les mains après utilisation ou, tout spécialement pour les peaux sensibles, porter des gants

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Protection des voies respiratoires			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque antipoussière	Type P2, Type P3	Protection contre les poussières	EN 143

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre granuleuse.
Couleur	: jaune foncé.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 0 – 0
pH solution	: 40 (5 – 8) %
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: > 1610 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 2230 – 2590
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 2 – 3
Solubilité	: Négligeable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substance chimiquement inerte.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Non pertinent.

10.5. Matières incompatibles

Non pertinent.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non pertinent.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2 (14808-60-7)

DL50 orale	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg

Quartz(SiO₂) Fine fraction (14808-60-7)

DL50 orale	≥ 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	< 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant pour la peau
pH: 0 – 0
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 0 – 0
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Quartz(SiO₂) Fine fraction (14808-60-7)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---	--

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non pertinent.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2 (14808-60-7)

Persistante et dégradabilité	Non pertinent.
------------------------------	----------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2 (14808-60-7)

Potentiel de bioaccumulation	Non pertinent.
------------------------------	----------------

12.4. Mobilité dans le sol

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2 (14808-60-7)

Ecologie - sol	Négligeable.
----------------	--------------

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2 (14808-60-7)

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eviter le dégagement de poussières.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1 Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2 n'est pas sur la liste Candidate REACH

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2 n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2 n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 et 2 n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

P.T.B-Sable Quartz Seché Type 1 n'est pas soumis au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

P.T.B-Sable Quartz Séché Type 1 et 2

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.